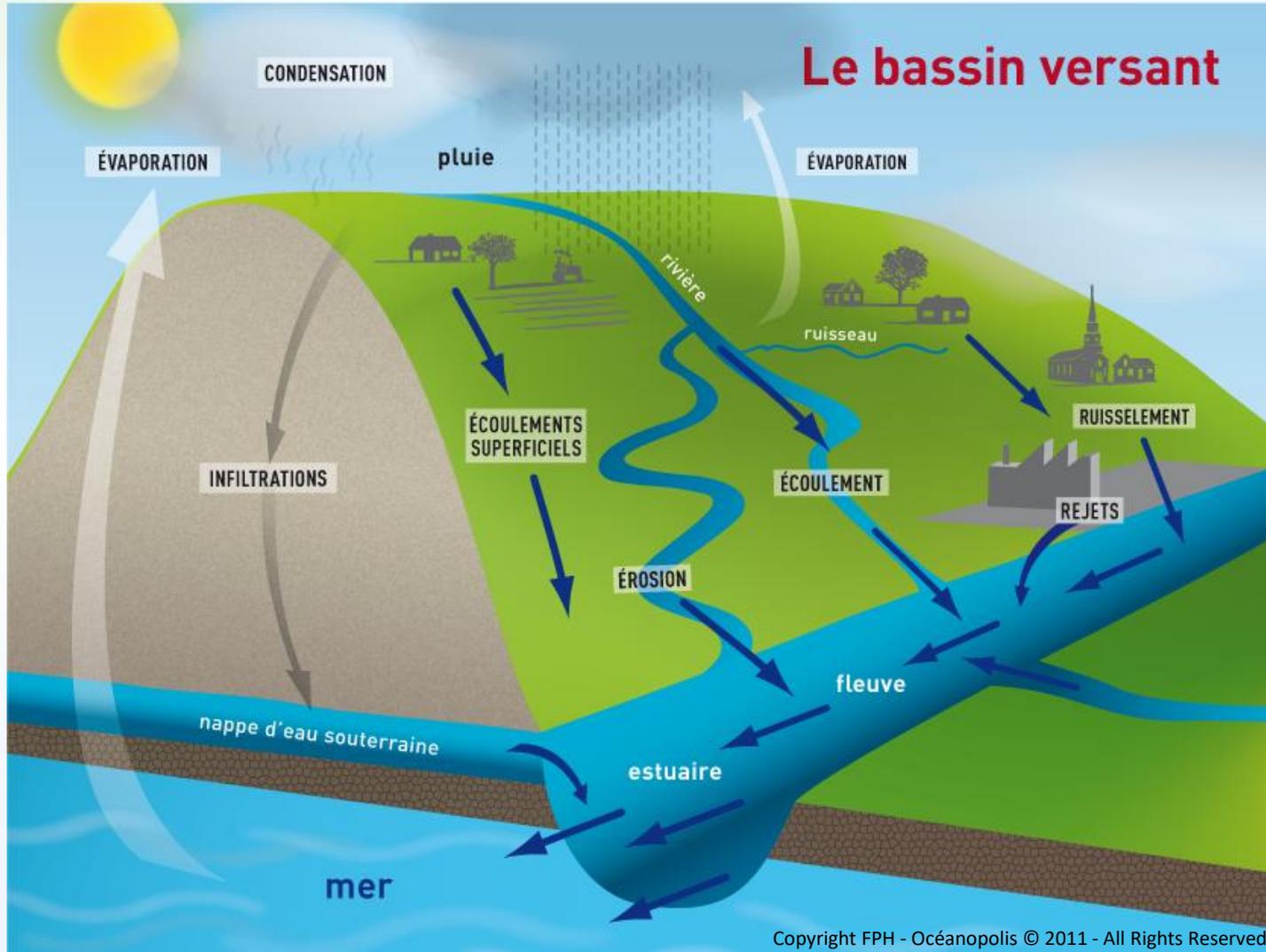


6^e plateforme inondations

Présentation du Groupe de Travail Eaux Pluviales





Actions CRSenne

↓

La lutte contre les inondations

↓

Gestion des eaux de pluie

Le Groupe de Travail Eaux pluviales



COMMENT ?

- Décembre 2014 → colloque sur la gestion des eaux pluviales (Waterloo)
→ volonté d'agir sur la gestion des eaux de pluie
- Juin 2015 → 1^{re} réunion du GT
- Juin 2017 → 12^e réunion du GT

Le Groupe de Travail Eaux pluviales

QUI ?

Convention Senne Infiltration (octobre 2015) entre

- **6** partenaires à l'initiative
Braine-le-Château, Ittre , Rebecq , Tubize, IBW et CRSenne
- **2** partenaires adhérents
Braine-l'Alleud et Waterloo



Le Groupe de Travail Eaux pluviales

B U T des réunions ?

Produire une **action concrète** pour améliorer la gestion des eaux de pluie en milieu urbain



Guide de bonnes pratiques
sur la gestion des eaux
pluviales

+ impacts

Gérer ses eaux pluviales en milieu urbain



6 clés pour une conception réussie



1

HIÉRARCHIE DES EXUTOIRES ET ROLES DES ACTEURS

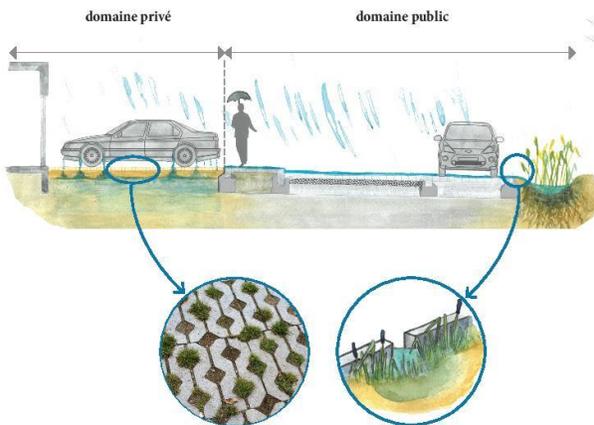
Selon l'article 7 du Code de l'Eau : « Sans préjudice d' autres législations applicables, les eaux pluviales sont évacuées :

- 1° prioritairement dans le sol par **infiltration**,
 - 2° en cas d'impossibilité technique ou de disponibilité insuffisante du terrain, dans une voie artificielle d'écoulement ou dans **une eau de surface** ordinaire,
 - 3° en cas d'impossibilité d'évacuation selon les points 1° et 2°, **en égout** ».
- L'excédent d' eau pluviale n'ayant pu être infiltré ou rejeté au milieu naturel est soumis à des limitations avant rejet au réseau d'assainissement unitaire, qui sont fixées par la commune et l'organisme d'assainissement agréé.

2

LIMITER L'IMPERMÉABILISATION

« L'imperméabilisation du sol sera limitée tant pour les nouveaux projets qu'en cas d'extension ou de rénovation. L'emploi de revêtements minéraux **semi-perméables** ou **drainants** sera favorisé. L'imperméabilisation des zones de recul sera limitée. »



3

ÉQUITÉ ENTRE LE CITOYEN ET SA COMMUNE

« La gestion des eaux de ruissellement du projet sera opérée en priorité sur l'unité foncière plutôt que sur le domaine public. Dans le cas d'un habitat discontinu ou pavillonnaire où des espaces verts sont disponibles sur domaine privé, pour les eaux de toiture et les zones minéralisées situées à l'avant, l'infiltration passive (emploi de matériaux semi perméable) ou active (par puits, noues ou tranchées drainantes) doit être privilégiée afin de limiter ou retarder l'évacuation des eaux vers le domaine public ou l'égout. »

Six conseils pratiques

4

POLLUTION DES EAUX DE RUISSELLEMENT

« La mise en œuvre d'un prétraitement des eaux pluviales pourra être exigé du demandeur en fonction de la nature des activités exercées ou des enjeux de protection du milieu naturel. Les **ouvrages de prétraitement** devront être régulièrement vérifiés et entretenus de manière à garantir leur bon fonctionnement en permanence. »

5

RÔLES DU VÉGÉTAL

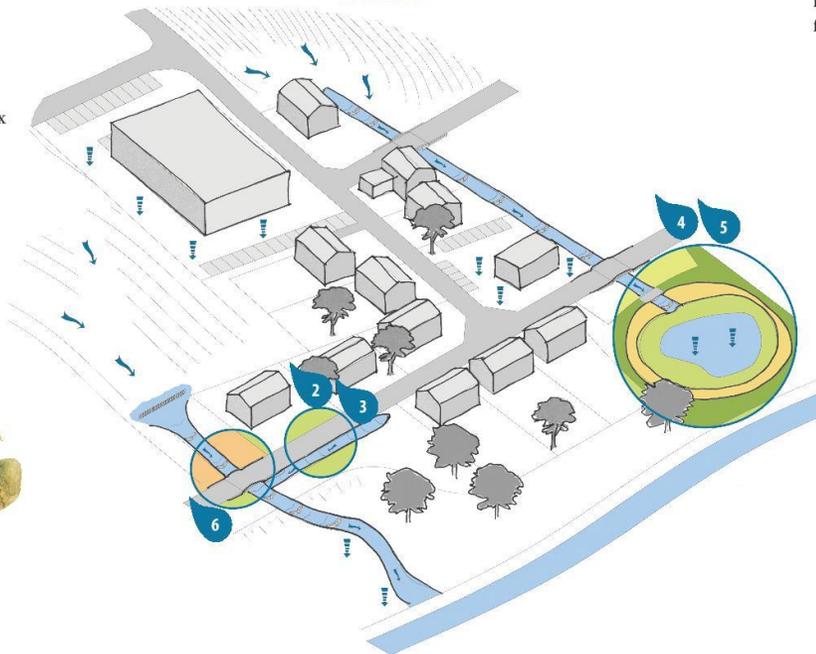
« Les **ouvrages à ciel ouvert végétalisés** seront privilégiés par rapport aux ouvrages enterrés. La conception des ouvrages sera faite de manière à favoriser la **décantation** des eaux. »



6

RÈGLES D'AMÉNAGEMENT

Selon l'article 640 du Code Civil : « Tout aménagement réalisé sur un terrain ne doit jamais faire obstacle au libre écoulement des eaux pluviales. Pour les projets dont le périmètre intercepte un bassin versant amont important, l'aménagement veillera à **préserver un corridor non construit** pour l'écoulement des eaux et à vérifier que la zone de débordement n'interfère pas avec la zone de constructibilité. »



Le Groupe de Travail Eaux pluviales



DISPONIBILITE?

Brochure **interactive** disponible

- **en ligne** (CRSeine, communes partenaires, IBW, etc.)
- à la demande !

Parution papier prévue pour 2018

Le Groupe de Travail Eaux pluviales

SUITE ?

Nouveau GT : le **GT Travaux**

Objectif principal :

Réalisation de **fiches concrètes** d'aménagements de techniques alternatives (ex : noues, tranchées drainantes,...)

ADOPTA
Le groupe alternatif des eaux pluviales

**Fiche technique n° 1 :
Le puits d'infiltration**

Choix des matériaux

- En grande surface de bricolage et de l'outillage : Tuyaux PVC, Matériaux filtrants, Fusard béton et PVC, Regard en fonte
- Chez un fabricant ou négociant de matériaux de construction : Geotextile et Éléments du puits

Fourchette de prix indicatifs

Fournitures seules → 350 à 600 €
Fournitures et Pose → 900 à 1500 €

La boîte à outils des Techniques Alternatives

ADOPTA
Le groupe alternatif des eaux pluviales

**Fiche technique n° 2 :
La tranchée drainante**

Choix des matériaux

- En grande surface de bricolage et de l'outillage : Tuyaux PVC, Fusard béton et PVC, Regard en fonte
- Chez un fabricant ou négociant de matériaux de construction : Geotextile et Grève 20/60

Fourchette de prix indicatifs

Fournitures et Pose → 60 à 90 € (400 à 600 Francs) le mètre linéaire (TTC)

La boîte à outils des Techniques Alternatives

ADOPTA
Le groupe alternatif des eaux pluviales

**Fiche technique n° 3 :
La noue**

Choix des matériaux

- Pour la réalisation d'une noue simple, il n'y a pas besoin de matériau spécifique
- En ce qui concerne l'ajout d'un massif drainant :
 - En grande surface de bricolage et de l'outillage : Tuyaux PVC, Fusard béton et PVC, Regard en fonte
 - Chez un fabricant ou négociant de matériaux de construction : Géotextile et Grève.

Fourchette de prix indicatifs

- Quel que soit le linéaire envisagé pour la création de la noue, il faut prendre en compte le déplacement forfaitaire d'engin : 300 à 400 €
- La mise en place de la noue : terrassement, évacuation : 10 €/m²
- Massif drainant : fourniture et pose : 60 à 100 €/ le mètre linéaire (TTC)
- Engazonnement : 1 à 2 €/ le mètre linéaire.

La boîte à outils des Techniques Alternatives

Merci pour votre
attention !

